Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A JERUSALEM

PROCES-VERBAL CONSEIL CONSULAIRE « AIDE SOCIALE » 17 NOVEMBRE 2016

Le Conseil consulaire « Protection et Action Sociales » - CCPAS -, présidé par Monsieur Pierre COCHARD, consul général de France à Jérusalem, s'est tenu le 17 novembre 2016 à 15h dans les locaux du Consulat général de France à Jérusalem, afin de faire le bilan des activités de l'année en cours et d'arrêter ses prévisions de dépenses pour l'exercice 2017.

Participants :

- M. Pierre COCHARD, Consul général de France, Président du CCPAS
- Mme Marie-France ABU ATA, membre désigné
- M. Gérard BENICHOU, conseiller consulaire
- M. Aslan COHEN-SABBAN, trésorier Association Française de Solidarité
- M. Richard DEMMA, conseiller consulaire et médecin conseil du poste
- M. Pierre DREYFUS, représentant de l'ADFI-FDM
- Mme Elisabeth GARREAULT, conseiller consulaire
- Mme Emmanuelle GUERIN-ALTARIBA, agent consulaire affaires sociales
- M. Denis MATTON, Consul Adjoint, chef de Chancellerie
- M. Claude OLIEL, représentant de l'UFE
- Mme Hélène SEMHOUN, conseiller consulaire

Membres absents et/ou excusés :

- Mme Rosy BURSTIN, conseiller consulaire
- M. Meyer HABIB, député de la circonscription
- M. Philippe Moshé HADDAD, médecin du poste
- M. Bernard TSION, médecin du poste

Ordre du jour :

- Rappel de la confidentialité des débats et des informations personnelles sur les familles
- Bilan 2016
- Propositions pour 2017 : taux de base, abattement logement et subvention OLES.
- Etude des demandes présentées
- Divers
  - *Médecins conseil du poste : consultations pour les dossiers MDPH et pensions d'invalidité*
  - *Retraite : certificats de vie et blocage de certaines caisses de retraite*
  - *Présentation de l'association Le cœur de Maman proposée à la demande de subvention OLES*
- Restitution des **documents avec données personnelles distribués.**

Dossier de table remis aux membres du conseil :

- Ordre du jour
- Informations générales : taux de base, abattement logement, différentes allocations
- Listes des demandeurs par catégorie (AS, AAH, AEH, ADD) et situations exposées

Le Président du CCPAS, Monsieur Pierre COCHARD, a souhaité la bienvenue aux membres du CCPAS et a insisté sur le respect du principe de confidentialité qui régit les débats qu'il s'agisse de la non divulgation des éléments constitutifs des dossiers individuels examinés ou des avis exprimés lors des discussions.

Il a rappelé les différentes aides sociales versées aux Français résidant à l'étranger. Il a ensuite exposé l'évolution de la part de budget du MAE attribuée à la protection et l'aide sociales des ressortissants français établis à l'étranger au niveau mondial ainsi que l'évolution du budget des Affaires sociales de Jérusalem et du nombre de ses allocataires depuis 2012.

A sa suite, Monsieur Denis MATTON, Chef de chancellerie, a dressé le bilan pour l'année 2016 : montant du taux de base, de l'abattement logement, du budget alloué, nombre d'allocataires pour l'année 2016.

A ensuite été soumise au Conseil consulaire une proposition de révision du taux de base et de l'abattement logement qui tient compte à la fois du taux de change et du taux d'inflation en 2016 estimé par le Service économique de l'ambassade de France à Tel Aviv. Ces propositions ont été fixées de concert avec le service des Affaires sociales du Consulat général de France à Tel Aviv d'après les informations socio-économiques transmises par le service économique de l'ambassade de Tel Aviv concernant le coût de la vie en Israël.

Il a été rappelé aux membres du conseil que la décision de retenir les taux proposés incombe à la Commission nationale qui se réunira à Paris au début de l'année 2017, le Conseil consulaire pour la Protection et l'Aide sociales étant une instance locale consultative.

Le point a été fait sur les subventions à l'attention des OLES qui ont été attribuées en 2016 : la seule subvention accordée l'a été à l'Association Française de Solidarité, les autres associations proposées n'ayant pas été identifiées comme répondant aux critères des OLES par le Département.

Conformément aux instructions du Ministère des Affaires Etrangères, il a été précisé que le taux de change utilisé pour la campagne 2017 pour la conversion des données chiffrées est celui en vigueur au 1er septembre 2016, à **savoir 0,233 € pour 1 shekel.**

Madame Emmanuelle GUERIN-ALTARIBA, agent consulaire chargé des Affaires sociales, a ensuite présenté 17 dossiers individuels de **demande d'allocation mensuelle** correspondant à :

- 2 demandes d'allocation solidarité **AS (2 renouvellements)**

- 13 demandes d'allocation adultes handicapés **AAH (3 nouvelles demandes, 10 renouvellements) dont 12 avec Allocation continue**

- 2 demandes d'allocation enfant handicapé **AEH (2 renouvellements) dont 2 avec Allocation continue**

Le fonctionnement par barème entraîne un besoin en **secours occasionnels** plus important : en effet, pour certaines familles l'application d'un simple barème ne reflète pas la réalité de leur situation où par exemple, malgré des ressources supérieures au taux de base, des charges très importantes les placent en situation de grande précarité. Ainsi, lors du CCPAS 2017, il a été décidé de solliciter une enveloppe de secours occasionnels et aides exceptionnelles d'un montant supérieur aux années précédentes pour prendre en compte la réalité des situations individuelles et familiales ainsi que les effets d'un taux de change particulièrement défavorable.

Concernant les **OLES**, le poste a fait part de la proposition de subvention pour :

- l'Association Française de Solidarité, proposition acceptée par le Conseil Consulaire. L'association très présente sur le terrain pour assurer des interventions d'aide (alimentaire, vestimentaire, financière) lorsque le Consulat général ne peut intervenir, est un acteur incontournable et doit continuer d'être subventionné pour soulager des situations de grande précarité constatées localement.
- Et l'association franco-israélienne « Le Cœur des Mamans », dont l'intervention auprès de familles en difficulté sociale et venant d'accueillir un nouvel enfant (fourniture de couches, et de matériel de maternage, qui sont très chers localement), auprès de femmes seules avec enfants et sans pension alimentaire (bons alimentaires, actions alimentaire pour les fêtes), ou encore auprès de futures jeunes mariées orphelines (prêt de robes de mariées, trousseau), est complémentaire à l'action du Bureau des Affaires sociales du Consulat général. En effet, cette catégorie de public en difficultés n'est pas concernée par le système d'allocations mensuelles consulaires. Or la part de ressortissants français dans les personnes qui bénéficient des actions de cette association est évaluée entre 50 et 60% sur 300 familles aidées.

Après l'étude des dossiers, les points divers suivants ont été abordés :

- La question des consultations médicales auprès des médecins conseil pour des certificats médicaux MDPH ou Caisse Primaire d'Assurance Maladie, qui sont annoncées comme payantes aux usagers mais souvent s'agissant de personnes en situation financière difficile les médecins conseil du poste font le choix de ne pas se faire payer (la consultation n'étant pas automatiquement remboursée en raison de l'organisation de la sécurité sociale locale). La question a été discutée car en 2016, les médecins conseil du poste ont été sollicités de nombreuses fois pour établir ce type de certificats médicaux.
- Les certificats de vie établis par le consulat général ont également fait l'objet d'une discussion d'une part au plan de l'organisation du service et d'autre part au regard d'une problématique de blocage des certificats qui se rencontre auprès de certaines caisses de retraite françaises. La solution d'attestation consulaire mensuelle comportant une liste nominative de certificats établis sera explorée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h20./.

(Signature du Président du Conseil consulaire et des conseillers consulaires présents lors du Conseil consulaire)